

lieu par tout le royaume, au danger à craindre de la part de gens, dont les principes sont ennemis de toute subordination sociale. Effectivement nous venons d'avoir la preuve, que la tranquillité publique & la sûreté de l'état ne sont pas plus sûrement établies en Suède, qu'elles ne le sont en bien d'autres pays de l'Europe à la malheureuse époque, que la Providence semble nous avoir réservée. Les rapports qui circulent en cette capitale, nous annoncent la découverte d'une conjuration, qui avoit pour but d'effectuer une révolution, pour changer la forme du gouvernement Suédois. Au moment qu'elle alloit éclater, le duc de Sudermanie, régent du royaume, appella le Reichsdrost (ou grand-fénéchal de Suède) comte de Wachtmeister : S. A. R. lui déclara, „ que la sûreté de l'état „ exigeoit de sa part l'arrestation de plusieurs „ personnes mal-intentionnées, qui avoient „ formé des projets de révolution, pour ren- „ verser la constitution & plonger la patrie „ dans le trouble & la confusion; que son „ intention étoit, qu'après s'être assuré de „ ceux qui étoient soupçonnés d'avoir trempé „ dans cette conspiration, l'on instruisit leurs „ procès suivant les regles de droit & dans „ les formes d'usage „. C'est en substance ce qu'on a appris par la communication officielle, que le comte de Wachtmeister en a faite à la cour de justice, dont il est président, & qui est chargée de l'instruction. Quant aux circonstances particulieres de la trame, au vrai but de ses auteurs, à la maniere dont elle a